



ARRETE REGLEMENTAIRE N°333/POL/2024

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L 2213-1, L 2213-6 et L 2215-4 ainsi que le Code des Communes,
Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
Vu la demande de Madame Corinne MERCHAT, Service communication en charge de l'organisation de la Mairie de Habsheim en date du 4 septembre 2024, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion de la marche OCTOBRE ROSE sur le parcours défini, le dimanche 13 octobre 2024 de 10h00 à 12h30.

ARRETE

Article 1

Madame Corinne MERCHAT, Service communication en charge de l'organisation de la Mairie de Habsheim, est autorisée à utiliser le domaine public sur le parcours défini, le dimanche 13 octobre 2024 de 10h00 à 12h30.

Article 2

Madame Corinne MERCHAT, assurera la mise en place du balisage au sol et le fléchage.

Article 3

La signalisation adéquate est à la charge de l'organisateur, et mise en place 48 heures avant la manifestation.

Article 4

Ces mesures s'appliqueront le dimanche 13 octobre 2024 de 10h00 à 12h30.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application " Télérecours citoyens " accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Rixheim,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur Le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité,
- Madame La Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour exécution et/ou information),
- Madame Corinne MERCHAT, Service communication en charge de l'organisation de la Mairie de Habsheim - 94 rue du général de Gaulle 68440 HABSHEIM

Fait à Rixheim le 10/10/2024

Pour Le Maire

Le Conseiller municipal délégué à la sécurité



Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site internet de la commune de Rixheim

10 OCT. 2024